

Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire Séance Ordinaire du 21 Mars 2018

Le 21 Mars 2018, à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes, s'est réuni à Thyez, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Gilbert CATALA, Président.

Présents :

FIMALOZ G- MAS J-P- STEYER J-P- METRAL G- A- HUGARD C- VARESCON R - ROBIN-MYLORD B- BRUNEAU S- DARDENNE C- GALLAY P- PERILLAT A- PERNAT M-P- AUVERNAY F- VANNSON C- DENIZON F- PERY P- GARIN J- CAUL-FUTY F- CHAPON C- NOEL S- METRAL M-A- GRADEL M- MAGNIER I- BRIFFAZ J-F- DUSSAIX J- GOSSET I- ROBERT M- DUCRETTET P- ESPANA L- GYSELINCK F-

Excusés : RONCHINI R- MONIE J- GERVAIS L-

Secrétaire de séance : Pascal DUCRETTET

Date de convocation et d'affichage :

13 Mars 2018

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : 45

Présents : 31

Votants : 42

Vote :

Pour : 42

Contre : /

Abstention : /

Le Président soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi en Sous-Préfecture de Bonneville et sa publication par affichage du compte-rendu à la porte du siège de l'établissement, le 28 mars 2018.

Le Président,

Gilbert CATALA



DEL2018_37 : Fixation des tarifs des produits du Musée de l'horlogerie et du décolletage

Il est proposé au conseil communautaire la stabilité des tarifs par rapport à l'an passé. Quelques nouveaux produits seront proposés à la vente pour lesquels il convient de fixer les tarifs.

Ces nouveaux tarifs seront applicables dès la publication de la décision

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, par quarante-deux voix pour :

Tarification des entrées :

Envoyé en préfecture le 26/03/2018

Reçu en préfecture le 26/03/2018

Affiché le

SLOW

T ID : 074-200033116-20180321-DEL2018_37-DE

	Bénéficiaires	T	
VISITE LIBRE			
Tarif plein	Adultes	5 euros	5 euros
Forfait visite guidée		2 euros	2 euros
Tarif réduit (sur présentation d'un justificatif)	jeune de moins de 26 ans ; famille nombreuse, demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA ; personne en situation de handicap et accompagnant ; détenteur de : carte loisirs, carte CEZAM ; carte COS Cluses ; groupe de 10 personnes minimum	3 euros	3 euros
Gratuité (sur présentation d'un justificatif)	Enfant de moins de 12 ans accompagnant un adulte ; adhérents Association du Musée et de l'AAAE du lycée de Cluses ; enseignants des établissements scolaires de la 2CCAM ; carte identité touristique de Haute-Savoie, carte ICOM, Pass Empreintes, Pass Vacances ; carte presse ; guides conférenciers, guides interprètes et guide du patrimoine des Pays de Savoie ; accompagnateur de groupe ; Journées promotionnelles (type 1 ^{er} dimanche du mois, journées du patrimoine, etc)		
VISITE GUIDEE EN INDIVIDUEL			
Tarif plein	Adultes	7 euros	7 euros
Tarif réduit (sur présentation d'un justificatif)	jeune de moins de 26 ans ; famille nombreuse, demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA ; personne en situation de handicap ; résidant en EHPAD ; détenteur de : carte loisirs, carte CEZAM ; carte COS Cluses	4 euros	4 euros
Gratuité	Enfant de moins de 12 ans accompagnant un adulte ; carte presse . guides conférenciers, guides interprètes et guide du patrimoine des Pays de Savoie ; accompagnateur de groupes		
VISITE GUIDEE EN GROUPE			
Forfait guide par groupe	un guide par groupe de 10 personnes minimum et 25 maximum	35 euros en semaine ; 45 euros dimanche et jour férié	35 euros en semaine ; 45 euros dimanche et jour férié
Tarif entrée par personne (en sus)		2 euros	2 euros
Gratuité (forfait guide + entrée)	Etablissements scolaires et centres de loisirs du territoire de la 2CCAM . accompagnateur de groupe		

VISITE GUIDEE « HAPPY HOUR »			
Tarif plein		8	
VISITE GUIDEE Hors les murs			
Tarif plein		3	3
Tarif réduit	Jeune de moins de 26 ans ; Groupe de 10 personnes min	2	2
Gratuité	Enfant de moins de 12 ans accompagnant un adulte; Etablissements scolaires et centres de loisirs du territoire de la 2CCAM		
ATELIERS PEDAGOGIQUES			
Tarif plein		4 euros	4
Gratuité	Etablissements scolaires et centres de loisirs du territoire de la 2CCAM		

Envoyé en préfecture le 26/03/2018

Reçu en préfecture le 26/03/2018

Affiché le

SLOW

ID : 074-200033116-20180321-DEL2018_37-DE

Tarification de la boutique :

	Tarif 2018 en €
NOUVEAUTES 2018	
<i>Crayon papier</i>	1
<i>Porte-clé</i>	5
<i>Mug</i>	18
Marque-pages	0.50
Carte postale	1
Pochette pour la médaille	1
Kit coloriage (livret + crayons couleur)	2
Médaille de la monnaie de Paris	2
Livre « Histoire de »	2
Affiche	2
Compteur de points	3
Magnet	4
Automate musical	5
Bijou en métal	5
Sac en tissu	8
Fusée	10
Cadran solaire	10
Automate musical dans sa boite	11
Horloge à monter	15
Boucles d'oreille	15
Livre « Les Montres »	16
Livre « Les Horlogers savoyards »	20
Livre « L'entreprise G. Cartier »	20

Livre « Chronique de l'industrie française du décolletage »	42
Livre « L'Horlo »	4
Tire bouchon	5
Stylo Lacroix	6
Livre « Barbapapa et les horloges »	6
Carnets de poche format A6	6
Carnets de poche format A5	6
Miroir de poche	6
Pilulier	6
Agenda	10

Envoyé en préfecture le 26/03/2018
 Reçu en préfecture le 26/03/2018
 Affiché le
 ID : 074-200033116-20180321-DEL2018_37-DE

*Ainsi délibéré, le 21 Mars 2018,
 Et ont signé au registre les membres présents.
 Pour copie conforme*

Le Président

Gilbert CATALA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

« Certifié exécutoire »
 Télétransmis le : _____
 Publié ou notifié le : _____
 Le Directeur Général des Services Anne DUCRETTET

P